

## Tarif de rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

### Élection générale 2021

À moins d'indication contraire, la formation est incluse dans les tarifs

Poste		Rémunération	Base
<b>Personnel du bureau du président et trésorier</b>			
Président d'élection		150 \$ de l'heure	Variable (+- 500 heures)
Secrétaire d'élection		Si employé de la ville : $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection  Si employé externe 34\$	Forfaitaire + variable  Horaire
Adjoint au président		34\$	Horaire
Adjoint administratif		27\$	Horaire
Trésorier		3 500 \$ + 113 \$ par candidat (indépendant ou faisant partie d'un parti) au-delà des 21 premiers candidats inscrits	Forfaitaire + variable
<b>Commission de révision (formation payable au taux horaire)</b>			
Président de la CR		34 \$	Horaire
Réviseur		27 \$	Horaire
Secrétaire		24,50 \$	Horaire
Agent réviseur		20 \$	Horaire
Préposé à l'accueil		18 \$	Horaire
<b>Vote itinérant</b>			
Scrutateur		22 \$	Horaire
Secrétaire		19 \$	Horaire
<b>Vote par anticipation</b>			
Responsable de salle (PRIMO)		450 \$	Forfaitaire
Aide-PRIMO		290\$	Forfaitaire
Scrutateur		265 \$	Forfaitaire

		65 \$	Dépouillement *
Secrétaire		250 \$	Forfaitaire
		60 \$	Dépouillement *
Président de la table de vérification		200 \$	Forfaitaire
Membre de la table de vérification		190 \$	Forfaitaire
Préposé à l'accueil		255 \$	Forfaitaire
Substitut		110 \$	Forfaitaire
<b>Jour du scrutin</b>			
Responsable de salle (PRIMO)		450 \$	Forfaitaire
Chef surveillant		450 \$	Forfaitaire
Aide-PRIMO		290 \$	Forfaitaire
Scrutateur		330 \$	Forfaitaire
Secrétaire		310 \$	Forfaitaire
Président de la table de vérification		200 \$	Forfaitaire
Membre de la table de vérification		190 \$	Forfaitaire
Préposé à l'accueil		255 \$	Forfaitaire
Substitut		110 \$	Forfaitaire
<b>Divers</b>			
Resp. de salle – transport des urnes		35 \$	Forfaitaire
Utilisation de cellulaire personnel		20 \$	Forfaitaire

\* Le scrutateur et le secrétaire du bureau de vote lors du vote par anticipation doivent revenir faire le dépouillement le soir du scrutin ordinaire. Ils reçoivent donc une rémunération pour cette deuxième opération distincte de celle reçue pour le travail accompli le jour du vote par anticipation. Ils peuvent par ailleurs occuper d'autres postes le jour du scrutin ordinaire (PRIMO, table de vérification, etc) et ainsi cumuler les rémunérations.

La rémunération du président d'élection, du secrétaire d'élection et du trésorier est payable selon les modalités suivantes :

Présidente d'élection :

- base hebdomadaire selon les heures travaillées

Secrétaire d'élection et trésorier :

- ½ payable à la date du dépôt de la liste électorale;
- ½ payable dans les jours suivant le scrutin.